

UNION POPULAIRE

INFOS

N° 8 SPÉCIAL-VOTATIONS
DU 24 NOVEMBRE 2024

24 NOV: 7xNON

À UNE DÉGRADATION DE NOS CONDITIONS DE VIE

Les milieux populaires résistent toujours à l'offensive des dominants, des partis de droite, des milieux patronaux, du secteur immobilier... Largement souterraine et peu visible, cette résistance au quotidien est faite de petites choses: tenir tête à un petit chef au travail, gagner un recours contre une hausse de loyers, arracher avec son syndicat une amélioration, même modeste, de ses conditions de travail, obtenir une hausse de salaire...



Parfois, la résistance populaire cesse d'être souterraine et sort au grand jour. Début mars, le vote massif pour la 13^e rente AVS a été arraché notamment grâce à la participation exceptionnelle - une fois n'est pas coutume! - des quartiers populaires, qui a fait jeu égal avec celle des arrondissements bourgeois.

Parfois, c'est de l'étranger que vient un souffle d'espoir, par exemple quand on a vu le nouveau front populaire et son programme résolument axé sur la défense des intérêts de la majorité de la population arriver en tête, à la sortie des urnes, le 7 juillet dernier, stoppant l'extrême droite au seuil du pouvoir. Ces moments sont trop rares, même si les votations genevoises du 22 septembre dernier nous ont apporté une nouvelle bonne surprise en arrêtant la machine PLR à faire des cadeaux aux super-riches, par un NON sans appel à la « Lex Fontanet » en faveur des actionnaires...

L'Union Populaire vise à construire un parti populaire de la gauche combative, ancré dans nos quartiers, nos communes et nos lieux de travail, dont l'activité quotidienne serve à renforcer la résistance, à rassembler, à organiser et à construire une force politique qui défende des projets dans l'intérêt de l'écrasante majorité d'entre nous.

Un parti qui mobilise les gens pour changer la vie au quotidien. Un parti qui ose défier les puissances d'argent et les pouvoirs en place et qui leur inflige les raclées politiques qu'ils méritent. Si cette perspective vous parle, contactez-nous.

En attendant, nous faisons campagne en vue des votations du 24 novembre. Le journal que vous tenez entre les mains, nos membres le distribuent à plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires: il appelle à voter 7 x NON à l'aggravation de nos conditions de vie et à inciter votre entourage à en faire de même! **[Suite en p.2]**

Objets fédéraux (CH)

NON à l'extension effrénée des autoroutes. En effet, des routes plus nombreuses et plus larges induisent systématiquement une hausse correspondante du trafic. **voir p. 4**

NON et NON aux modifications dégradant les droits des locataires combattues par deux référendums fédéraux de l'ASLOCA. **voir p. 2**

NON à « EFAS » modification de la LAMal, qui accroît massivement le pouvoir des assureurs et aggrave la hausse de nos primes d'assurance-maladie. **voir p. 3**

Objets cantonaux (GE)

NON à la modification de la LGZD qui donne aux propriétaires de parcelles des droits politiques exorbitants et antidémocratiques quant aux plans de quartier (PLQ) **voir p. 6**

NON à la loi fiscale impulsée par le PLR intitulée fallacieusement Renforcer le pouvoir d'achat et les recettes fiscales. Attention: c'est une escroquerie ! **voir p. 5**

NON à la porte ouverte à des hausse de tarifs TPG. Cette loi confisque antidémocratiquement, au profit du gouvernement, la fixation des tarifs TPG. **voir p. 7**

www.union-populaire.ch



Sur le plan fédéral, avec l'ASLOCA, nous sommes en campagne pour un double NON contre la péjoration du droit du bail au détriment des locataires et en défense du droit au logement. Sur ce même front nous refusons une modification de la loi genevoise (dite LGZD) qui introduit des privilèges antidémocratiques d'un autre âge pour les propriétaires, mettant en danger la construction de logements abordables.

En matière de droits démocratiques aussi, nous défendons le contrôle populaire sur les tarifs TPG, introduit par le succès d'une initiative de l'AVIVO, qui est indispensable pour refuser les hausses de tarifs et maintenir le cap vers la gratuité des transports en commun...

Face à la gravité de la crise climatique, nous défendons l'amélioration des transports publics (fréquence, confort, vitesse commerciale, connexions) et la marche vers leur gratuité, contre la proposition absurde d'élargir les autoroutes à coups de milliards, à laquelle il faut opposer un NON sans appel.

Enfin, pour en revenir à notre canton, nous appelons à voter NON à une nouvelle modification de la loi sur l'imposition des personnes physiques. En faisant un cadeau indu aux privilégiés, elle priverait les caisses de l'État de 430 millions et mettrait notamment en péril les subsides qui permettent à un grand nombre d'entre nous de payer ses primes maladie. ■

Le Comité de
l'Union Populaire

Pouvoir chasser les locataires plus facilement pour relouer plus cher ?

2xNON

Au parlement fédéral, les droits des locataires sont constamment attaqués par une droite défendant avec acharnement les intérêts des milieux immobiliers. L'an dernier, l'ASLOCA a fait aboutir deux référendums nationaux contre des modifications du droit du bail hostiles aux locataires sur lesquelles nous votons aujourd'hui.

En cours de bail la loi limite les hausses de loyer et permet aux locataires de les contester et d'en faire contrôler l'admissibilité par les Tribunaux. Par contre, lors des changements de locataires les loyers explosent et les nouveaux locataires n'osent souvent pas contester le loyer initial comme ils-elles en ont pourtant le droit.

Pour augmenter les loyers les propriétaires veulent donc pouvoir résilier les baux plus facilement et accélérer les changements de locataires. C'est ce que visent les deux modifications de loi que nous combattons.

La première loi entend durcir les règles de la sous-location, qui permettent aujourd'hui au locataire de sous-louer tout ou partie de son appartement moyennant le respect de conditions fixées par la loi. La nouvelle loi introduit toutes sortes de conditions supplémentaires plus strictes et tatillonnes sur la forme de la demande, la durée de la sous-location, etc. dont le non-respect à la lettre pourra conduire à la résiliation du bail. Le Conseil fédéral lui-même avait considéré que ce durcissement légal ne se justifiait en fait pas et que le droit existant était d'ores et déjà suffisant pour lutter contre les abus.

La deuxième loi veut accélérer les procédures pour obtenir un départ plus rapide du locataire, ceci dans le cas où le propriétaire invoque son besoin propre (ou celui de membres de sa famille) d'utiliser les locaux. Aujourd'hui, dans ces cas, si le locataire demande une prolongation de bail (de quatre ans maximum) le juge effectue une « pesée des intérêts » entre locataire et bailleur. L'urgence (ou non) du besoin invoqué par ce dernier sera prise en compte... Avec la nouvelle loi, la notion d'urgence est notoirement affaiblie et remplacée par des critères plus vagues. Le Conseil fédéral avait rejeté le projet affirmant qu'il portait atteinte « à l'équilibre entre les intérêts des deux



Pour l'Union Populaire un logement abordable est un droit fondamental, pas une marchandise. Les droits des locataires dans ce sens doivent primer sur ceux des propriétaires...

parties au bail». C'est dire si cette loi est biaisée en faveur des propriétaires !

Et ce n'est qu'un début. Le double NON est d'autant plus important dans ce domaine que deux projets supplémentaires visant à faciliter directement les hausses de loyer sont en cours de traitement à Berne.



L'ASLOCA a déjà annoncé qu'elle les combattrait par des référendums fédéraux qui auront d'autant plus de vent dans leurs voiles si on gagne cette première bataille. C'est d'autant plus important à Genève où sévit une crise du logement et une spéculation immobilière qui prive les habitant-e-s des logements abordables auxquels ils devraient avoir droit ! ■

EFAS: NON À UNE MARCHANDISATION ACCRUE DE LA SANTÉ !

Les primes d'assurance maladie explosent. En moyenne suisse, elles augmentent de 6 % en 2025, soit 21 % en trois ans ! Les caisses ont joué jusqu'ici aux pompiers pyromanes. Avec EFAS, elles dynamiteraient ce qui reste de solidarité dans le système actuel...



Tout au contraire, nous défendons une assurance maladie sur le modèle de l'AVS, avec des cotisations paritaires, proportionnelles au revenu.

Les assureurs, pompiers pyromanes

Les franchises élevées et les contrats contraignants, dits de «soins intégrés» sont censés diminuer les coûts en réduisant les remboursements, en limitant le choix du médecin et en faisant pression sur le corps médical pour qu'il choisisse les traitements les moins coûteux.

Ainsi, les jeunes et les «bons risques» peuvent payer des primes de 20 à 40 % inférieures, alors que les franchises et les contrats contraignants ne sont pas responsables de leur faible consommation médicale. Conséquence: la facture repose de plus en plus sur les «mauvais risques», qui subissent une hausse accélérée des primes standard... ce qui pousse à son tour un nombre croissant de «bons risques» à s'y soustraire (En 2006, les contrats contraignants concernaient une personne sur 13, contre 1 sur 3 en 2023).

Dès 2032, les soins de longue durée (à domicile ou en EMS) seront intégrés à EFAS, ce qui devrait permettre de nouvelles économies au détriment des personnes âgées et du personnel soignant.

EFAS leur donne tous les pouvoirs

La réforme EFAS, sur laquelle nous votons ce 24 novembre prévoit «le financement uniforme de l'ambulatoire et du stationnaire». En clair: la gestion de l'ensemble des dépenses de santé publiques (primes d'assurance et subventions cantonales) par des privés: les caisses maladie.

Dans quels buts ?

1 Réduire les hospitalisations en faveur de soins ambulatoires moins coûteux, sans égard au renforcement de la prise en charge à domicile et de l'environnement social des personnes concernées. Avec EFAS, les assureurs bénéficieront de ce transfert, puisqu'ils décideront de l'affectation des subventions cantonales, qui étaient jusqu'ici réservées à l'hôpital. Ils pourront ainsi offrir des contrats contraignants en-



core moins chers aux «bons risques», ce qui entraînera de nouvelles charges pour les «mauvais risques».

2 Donner plus de poids aux cliniques privées en empêchant les cantons de soutenir les hôpitaux publics, portant indirectement atteinte aux salaires et conditions de travail du personnel de santé. Soumettre le remboursement des soins au critère prioritaire du coût (limiter les prestations, voire les offres médicales, remboursées par l'assurance de base).

THÉÂTRE GUIGNOL: Céline Amondruz dirigeante UDC vote OUI à EFAS. La Tribune (édition du 15 octobre) lui demande si elle va faire campagne? Réponse: «Je ne pense pas.» Pourquoi? «...malgré des dizaines d'heures de traitement en commission personne n'a été capable de nous dire avec certitude quels seraient les effets à terme» Mais alors pourquoi l'avoir soutenue lui dit le journaliste perplexe? «...la rejeter reviendrait à accepter la tactique du salami de la gauche [...] pour imposer à terme la caisse unique comme unique solution.» En clair, Mme Amondruz de l'UDC n'y comprend rien, mais pense qu'il est important de prendre le contre-pied de la gauche juste pour saboter la caisse unique!

Pour un système de santé public solidaire

L'Union populaire défend tout au contraire un modèle de santé publique social et solidaire sur le modèle de l'AVS (avec des cotisations proportionnelles au revenu et financées paritaires). Pour couvrir les 35 milliards que représentent la totalité de nos primes d'assurance, il faudrait compter 4,1 % sur les salaires (et 4,1 % à charge des employeurs). En clair, un salaire brut médian de 6800 francs par mois, devrait s'acquitter de 279 francs! Avec un demi-point supplémentaire, soit 44 francs par mois, les soins dentaires pourraient être également pris en charge.

Les subventions cantonales resteraient inchangées, même si les subsides destinés à réduire le montant des primes (6 milliards en Suisse, 620 millions à Genève) pourraient être réaffectés à une politique de prévention active, ainsi qu'aux subventions aux hôpitaux publics, aux EMS et aux soins à domicile. ■

NON AUX MÉTASTASES DU CANCER AUTOROUTIER

On a lu l'Office fédéral des routes (OFROU) le confirmer l'autre jour dans la Tribune. Si les projets autoroutiers mégalos qui nous sont soumis passent la rampe, le trafic augmentera de 14 % en un an après les travaux d'élargissement à six voies sur l'autoroute A1 entre le Vengeron et Nyon. Et, en quelques années, le tronçon sera à nouveau saturé.



Le rapport de l'OFROU explique aussi que l'échangeur du Vengeron risque d'être envahi de près par 44 000 véhicules supplémentaires par jour en 2041... Bref, comme l'expliquent les opposant-e-s, dont fait partie l'Union Populaire, investir des milliards pour agrandir les autoroutes n'est pas une panacée. Au contraire, c'est plutôt jouer au pompier pyromane. On aggrave à terme le problème qu'on prétend vouloir résoudre, dans une spirale sans fin.

À 120 km/h contre le climat !

Tout ce trafic routier supplémentaire est en contradiction absolue avec les objectifs climatiques. En effet, le trafic automobile est responsable de la plus grande part des émissions de CO₂ en Suisse, et des mesures de réduction efficaces font toujours défaut.

Dans son message, le Conseil fédéral admet que « La réalisation de l'étape d'aménagement 2023 générera un accroissement des kilomètres parcourus, et donc une augmentation des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre. »

Au total, on vote sur une première tranche de 5,3 milliards. Le tronçon Vengeron-Nyon pèse près d'un milliard, mais ce sont des milliards de plus de projets supplémentaires qui attendent dans les cartons fédéraux. Sans compter les coûts induits du trafic en plus : accidents, bruit, pollution, santé...

Et toute nouvelle voie ou nouvelle jonction d'autoroute pousse à la construction de centres commerciaux, de lieux de travail et de lotissements, souvent accessibles seulement en voiture. Un mitage du territoire qui contredit un aménagement durable et augmente encore la dépendance automobile : c'est un cercle vicieux qu'il faut briser !

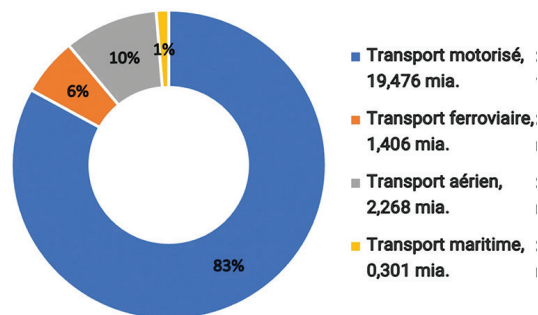
Des investissements à remettre sur la bonne voie... ferrée

Le bruit, la pollution de l'air et les particules de pneus émis par le trafic pèsent lourdement sur notre santé, mais aussi sur la faune et la flore. De nombreux hectares de précieuses terres agricoles (dont des surfaces d'assolement) et de forêts seraient ainsi bétonnés. Pour protéger la biodiversité et la population, il faut empêcher l'extension des autoroutes !

Le gaspillage que représentent ces projets est inadmissible, d'autant que l'investissement dans les transports en commun, notamment le rail, n'est pas à la hauteur de la transition climatique indispensable en matière de mobilité. Ceci, tant sur le plan des infrastructures que du personnel, comme de la réduction des tarifs qui doivent aller vers la gratuité.

Chaque train en retard, trop bondé, trop lent, trop peu fréquent, dépourvu de bonnes connexions bus/tram, pousse au recours à la voiture, notamment pour des gens qui doivent accepter - la loi l'impose ! - un « travail convenable » à l'autre bout du pays... Il faut prioriser activement les transports collectifs et publics, comme bien sûr la mobilité douce. De ce point de vue, le signal bienvenu d'un NON à l'étalement des autoroutes s'impose le 24 novembre !

2021 : coûts externes des transports en milliards de francs



En conséquence, les rapports coûts/bénéfices des projets autoroutiers devraient être recalculés avec ces nouvelles données.

Le manque de transparence sur les coûts réels des autoroutes est problématique du point de vue démocratique.

Après de trop longs blocages, le rapport de l'ARE (Office du développement territorial) concernant les coûts externes des transports en 2021 a enfin été rendu public le 10 octobre dernier.

Selon l'ARE, les coûts externes du trafic motorisé s'élèvent à 19,5 milliards de francs. Soit un montant deux fois plus élevé que ce que la Confédération estimait jusqu'à présent !

Les coûts réels de l'extension des autoroutes sont donc bien plus élevés que ce qui a été dit au parlement et en début de campagne.

Il est inacceptable en effet que les électeurs-trices aient à se prononcer sur la base de chiffres dépassés. En effet, le Conseiller fédéral Albert Rösti a retardé la publication du rapport et ne l'a rendu public que sous pression de journalistes et d'organisations environnementales.

LES 7 MENSONGES DU PLR

...et de ses cinq partis complices

Le PLR fait campagne (encore une fois) pour que les riches paient moins d'impôts... Ceci avec le soutien de tous les autres partis de droite, du MCG au prétendu « Centre » en passant par l'UDC et les Verts Libéraux. Ils ont tous pris une claque, le 22 septembre dernier: leur projet de cadeaux fiscaux en or massif à de riches actionnaires a été retoqué par un NON populaire très sec (58 %). Ils craignent que ça recommence le 24 novembre, c'est pourquoi leur argent coule à flots au service d'une campagne qui est une tentative d'escroquerie manifeste.

Le PLR déploie en effet au moins 7 mensonges, plus ou moins astucieux, pour pousser l'électorat populaire à voter contre ses intérêts...

1 Le PLR la joue « popu » et met en scène un cabas avec un litre d'huile, quelques œufs, une brique de lait et une baguette de pain... Un très modeste choix d'aliments de première nécessité, pour affirmer que son projet de loi va favoriser le « pouvoir d'achat » de toute la population.



C'est un mensonge... En effet, plus d'un tiers (en fait 36%) des contribuables aux revenus les plus bas, soit près de 120 000 personnes dans le Canton, ne bénéficiera pas d'un seul centime de ce « cadeau ». Ils sont en effet trop démunis pour payer l'impôt cantonal. Ils ne font donc pas partie de ces « tous et toutes » dont se gargarise le PLR dans sa campagne démagogique. Pourtant ce sont eux, en première ligne, qui peinent à remplir leurs cabas avec autre chose que des biens de toute première nécessité.

2 En vrai, le PLR sert les plus grosses louches de la soupe aux plus riches. Un seul exemple: les 77 personnes célibataires du canton qui déclarent plus de 2 millions de francs de revenu par an recevront un cadeau fiscal de 114 000 CHF chacun·e soit un cadeau de 8,7 millions de francs aux dépens de nos collectivités.

Il est faux... d'insinuer qu'il s'agit d'une aide au pouvoir d'achat pour quelques produits alimentaires à la Coop ou à la Migros. Ce cadeau inespéré permettra à chacun·e d'eux ou d'elles d'acheter une voiture de luxe par an ou d'accroître son portefeuille d'actions.

3 Pour tromper son monde, le PLR prétend qu'il œuvre en priorité en faveur des « classes moyennes ».

Voyons plutôt... Une personne gagnant 7 000 francs par mois verra ses impôts allégés de 2 francs par jour, mais le paiera très largement par la diminution de l'offre de services publics ou de prestations sociales.

C'est un mensonge... de dire que cette loi apporterait une « bouffée d'oxygène » à toute la « classe moyenne ». Sauf si on entend par « classe moyenne » les gens dont les revenus se montent à quelques centaines de milliers de francs, comme ceux des conseillers·ères d'État qui défendent ce projet.

4 Le PLR présente cette distribution de cadeaux aux riches, à hauteur de centaines de millions, comme un exercice indolore vu l'excédent de rentrées du Canton en 2023. Il affirme qu'on peut « baisser les impôts sans diminuer les prestations publiques ».

C'est faux... Les plus de 430 millions confisqués au Canton et aux communes vont manquer dans les caisses chaque année et le PLR viendra crier au loup et s'opposer au maintien de prestations sociales indispensables



comme les subsides d'assurance maladie. Déjà, le fiscaliste en chef du groupe PLR au parlement, le député Zweifel, s'oppose devant les tribunaux à la gratuité des TPG pour les jeunes et aux rabais de 50 % pour les seniors, qui devraient entrer en vigueur l'an prochain. En fait les 430 millions, c'est autant d'argent que les collectivités ne pourront pas investir dans l'hôpital, les EMS, les soins à domicile, écoles, les subsides d'assurance-maladie, ou l'aide au logement...

Votation cantonale n°2: modification de la LIPP

ACTIVER LA MACHINE À PERDRE ?

NON

434 MILLIONS DE PERTES POUR LE CANTON ET LES COMMUNES

AUX COUPES MASSIVES DANS LES SERVICES PUBLICS

Les 7 mensonges du PLR... (SUITE)

5 Pour les communes c'est 108 millions qui seront perdus chaque année. Elles sont riches, dit le PLR, et peuvent renoncer à une partie de leurs recettes sans sourciller !

C'est un mensonge...

Les communes riches de la rive gauche (Cologny, Anières...) n'ont certes pas de

souci à se faire, mais les grandes communes populaires de la périphérie urbaine, de Vernier à Lancy, de Meyrin à Onex... auront de la peine à faire face à leurs charges. Elles n'ont pas le droit d'avoir des budgets déficitaires et risquent de devoir augmenter leurs centimes additionnels d'impôts pour financer des prestations communales indispensables. Un seul exemple: le parascolaire, dont les charges se montaient à 93 millions en 2023, vient de supprimer la gratuité de ses prestations pour les plus bas revenus. Or, les 108 millions qu'on prend aux communes suffiraient à financer intégralement un parascolaire gratuit et amélioré pour toutes les familles !

6 Le PLR, comme toute la droite et les organisations patronales, prétend que la voie royale pour soutenir le pouvoir d'achat est la baisse d'impôt des plus fortunés.

C'est faux... *Nous savons bien que le vrai remède en la matière est d'abord d'augmenter les salaires comme l'ont exigé, avec nous, les milliers de salarié-e-s que les syndicats ont mobilisés le 22 septembre dernier à Berne. C'est aussi de baisser les primes maladies pour le plus grand nombre en fixant des primes proportionnelles au revenu, sur le modèle de l'AVS ; de servir des retraites plus dignes grâce à un système solidaire qui intègre le 2^e pilier à l'AVS ; d'étendre la gratuité des prestations publiques, crèches et transports notamment... De contrôler les loyers en endiguant la spéculation immobilière et en bâtissant des logements publics bon marché ! Bref, de prendre le contre-pied systématique du programme de la droite !*

7 Le PLR pleure à chaudes larmes le NON du 22 septembre concernant la précédente « Loi Fontanet » visant à arroser de gros actionnaires. Il présente ce vote comme une catastrophe à « rattraper » par un OUI le 24 novembre à cette nouvelle loi, pourtant sortie du même tonneau et appuyée par les mêmes !

C'est un mensonge... *Le peuple a bien eu raison de dire NON, le 22 septembre. Il aurait tort de changer d'avis deux mois plus tard. C'est pourquoi l'Union Populaire, avec tous les partis de gauche et les Vert-e-s, mais aussi tous les syndicats, du privé comme du public, avec l'AVIVO, le Mouvement populaire des familles et bien d'autres, appellent au NON à cette nouvelle tentative d'escroquerie du PLR qui péjore les intérêts des couches populaires à Genève.*



Modification de la loi dite LGZD

NON aux privilèges des propriétaires !

Cette loi antidémocratique donne des droits politiques exorbitants et indus à des propriétaires en matière de plans localisés de quartier (PLQ). Leur voix comptera plus que celles d'autres citoyen-ne-s, au nom de leur seule qualité de propriétaire et indépendamment de leurs droits civiques.

Ainsi, les propriétaires des parcelles concernées par un projet immobilier, domiciliés ou non dans la commune, obtiendraient le pouvoir de déclencher un référendum communal contre un PLQ, sans avoir à récolter de signatures ! Un pas dangereux dans le sens d'un retour vers un système censitaire bafouant l'égalité citoyenne.

Cette loi mènerait à une réduction de la qualité des quartiers. Elle favorise les intérêts privés des propriétaires de parcelles dans la planification urbaine, intérêts qu'ils feront valoir au détriment de l'intérêt public, notamment en termes d'espaces publics et de nombre de logements ! Les logements abordables sont aussi menacés par le pouvoir abusif concédé aux propriétaires de parcelles. Cette loi donne à ceux-ci les moyens de ralentir la construction de logements à loyers modérés !

Qui veut cette loi et pourquoi ?

La loi est issue d'un contreprojet à l'initiative 176 portée par l'association des propriétaires de villas Pic-Vert, qui vise à promouvoir les intérêts particuliers de propriétaires de villas. Or, les terrains pour construire des logements se font rares. En ville, les espaces sont déjà utilisés ou vont l'être. Préserver les campagnes et zones de verdure est une priorité face au réchauffement climatique. La zone villas représente aujourd'hui 46% des surfaces bâties alors qu'elle ne permet de loger que 10% de la population. Il est donc désormais nécessaire d'augmenter la densité de secteurs de villas.

Mais à Genève, tout le processus préalable à la construction des nouveaux quartiers est soumis au respect de droits populaires. Les secteurs sont rendus constructibles ou densifiables par une loi soumise au référendum facultatif. Les plans localisés sont adoptés par le Conseil d'État sur préavis des communes, qui peut aussi faire l'objet d'un référendum municipal.

Un enjeu: l'argent !

Dans ce cadre, la majorité de droite au Grand Conseil veut permettre aux propriétaires d'obtenir un maximum d'argent lors des négociations pour la vente de leurs terrains. Ces propriétaires pourraient ainsi utiliser ce nouveau droit privilégié comme levier de chantage durant le processus d'élaboration du PLQ.



Ce passe-droit va donc coûter cher aux futur-e-s habitant-e-s et menace la qualité des futurs quartiers. Si le prix payé aux propriétaires des terrains est trop cher, il faudra rogner sur la qualité des logements et des espaces publics tout en augmentant les loyers des appartements ! C'est pourquoi un NON populaire s'impose !

Gardons le contrôle sur les tarifs de nos transports publics

NON AUX HAUSSES DES TARIFS TPG

Face aux excédents des comptes 2023, le Grand Conseil a voté ce printemps la gratuité pour les moins de 25 ans en formation et le demi-tarif aux retraité·e·s.

Une partie de la droite visait ainsi à légitimer le cadeau fiscal en or aux plus riches, auquel nous votons NON ce 24 novembre, par un petit « geste » en faveur de milieux populaires. Mais attention, ils ont prévu de reprendre d'une main ce qui a été donné de l'autre.

Le coût de la mesure sera de 32 millions, soit trois fois rien par rapport au cadeau fiscal de 434 millions qu'ils s'approprient à faire aux nantis. Pourtant, deux députés PLR engagés ont couru devant les tribunaux pour tenter de faire bloquer par voies judiciaires ce que le parlement avait accepté.

Peuple écarté, pleins pouvoirs au Conseil d'État ? NON !

Par ailleurs, pour pouvoir reprendre de la main droite ce qu'il donnait de l'autre, le Grand Conseil a voté la sortie des tarifs de la loi, c'est-à-dire la liberté pour les TPG

et le Conseil d'État d'augmenter les tarifs selon leur bon plaisir, en soustrayant la décision au référendum populaire possible aujourd'hui.

Or avec la population n'ayant plus voix au chapitre, une augmentation des prix sera inéluctable pour les 25 à 65 ans afin de faire payer la facture des 32 millions en faveur des jeunes et des seniors aux autres usagers·ères.

Mais, à l'heure du réchauffement climatique et de l'inflation qui attaque le pouvoir d'achat des couches populaires, la solution n'est pas la hausse de tarifs TPG, c'est d'avancer vers la gratuité pour toutes et tous.

C'est une initiative de l'AVIVO qu'on défend

En outre, la fixation des tarifs dans la loi, pour permettre si besoin de les contester par référendum, a été introduite par vote populaire sur une initiative (IN 146) de l'AVIVO. Ainsi, le parlement veut bafouer aujourd'hui la volonté du peuple exprimée en 2014. À nous de la réaffirmer aujourd'hui en disant NON.



L'IN 146 abaissait les tarifs TPG et en confiait la sauvegarde aux citoyen·ne·s. C'est grâce à elle que nous avons pu voter en mai 2017 pour refuser dans les urnes une hausse de tarifs TPG soutenue par une majorité de droite. Voilà l'acquis démocratique qu'il faut préserver aujourd'hui en votant NON le 24 novembre. ■

Ville de Genève

Une lourde « passerelle », hors de prix à 57 millions, pour prioriser le trafic des autos sur le pont...

NON

UNION POPULAIRE

UNE PASSERELLE À PRIX D'OR POUR MENAGER LES AUTOS

En Ville de Genève, l'Union Populaire appelle à voter NON à la giga-passerelle projetée en parallèle au pont du Mont-Blanc. Cette doublure du pont est bien trop chère, à 57 millions, et présente divers défauts.

Le Conseil municipal de Lancy a voté, en avril 2024, pour en finir avec la publicité commerciale dans ses rues. Choix que l'Union Populaire et sa section lancelienne saluent !

Le Centre et les Verts libéraux ayant fait aboutir un référendum, le corps électoral de la commune doit se positionner ce 24 novembre. L'arguments des référendaires selon lequel les PME ou artisans de la commune perdraient un moyen de promouvoir leur activité est totalement faux. Il suffit de regarder les panneaux publicitaires dans notre espace public pour constater que seules de grandes entreprises ou multinationales peuvent se permettre le recours aux pubs commerciales grand format !

D'autre part, la publicité culturelle, sportive et associative restera autorisée. C'est pourquoi, nous appelons les électrices et les électeurs de de Lancy à voter OUI !

Ville de Lancy

—de publicité commerciale envahissante

OUI

+ de services publics de qualité pour nos habitant·e·s

UNION POPULAIRE

Le projet est inabouti, il ne boucle pas complètement le U lacustre cyclable et risque d'aggraver les conflits entre piétons et cyclistes dans le Jardin Anglais.

Mais surtout, cette passerelle sert d'abord à expulser les piétons du pont du Mont-Blanc pour garantir aux vélos une place suffisante, qu'il faudrait sans ça leur attribuer aux dépens du trafic automobile, qu'on se refuse à réduire.

En fait, cette passerelle vise à ménager le trafic individuel motorisé. C'est sans doute pourquoi le TCS la soutient par des propos dithyrambiques de son président. La Ville, de son côté, fait une campagne unilatérale à coups de panneaux sauvages et probablement illégaux.

Une seule réponse: un NON sans hésiter sur votre bulletin de vote ! ■



En route vers les municipales du printemps 2025

Défendre les conditions de travail et de vie ainsi que l'ensemble des intérêts des milieux populaires est une nécessité particulièrement évidente face à la majorité de droite décomplexée et arrogante qui sévit au parlement cantonal.

Cette défense ne peut progresser qu'en s'organisant d'abord sur nos terrains de travail et de vie et en menant collectivement des luttes qui changent la donne au quotidien. L'Union Populaire s'est justement constituée pour contribuer à ce travail d'organisation auprès de la population.

Dans quelques mois, il y aura les élections municipales. C'est l'occasion de faire de ces élections un tremplin pour la solidarité, l'égalité et le changement. Nous pouvons transformer notre colère en actions concrètes. Ensemble, nous pouvons augmenter le nombre de places en crèche, ouvrir de nouvelles écoles, développer la construction de logements bon marché, etc.

Ainsi, durant ces prochains mois, nous serons nombreux·euse·s à nous investir sur nos lieux de vie pour engager des combats aux côtés de leurs habitant·e·s notamment pour les élections municipales. Alors que vous habitez à Genève, Lancy, Onex ...ou dans d'autres communes, rejoignez-nous. Ensemble, nous pourrions changer la donne ! En attendant, votez et aidez-nous à faire voter 7x NON ce 24 novembre.

Genève est le canton où les revenus disponibles, après paiement du loyer, de l'assurance maladie et des impôts, sont les plus faibles de Suisse pour l'écrasante majorité d'entre nous.

Les fortunes des multimillionnaires y ont été multipliées par 3 en 7 ans.

La hausse des prix ronge nos salaires. Il est très difficile de trouver un appartement à un prix abordable.

Le surendettement atteint plus de 1 personne sur 10. Nous manquons de places de crèche et elles coûtent cher.

Nos conditions de travail se dégradent. Dans de nombreuses professions, il est impossible de trouver un emploi stable après 55 ans.

Beaucoup de petits indépendants ont le couteau sous la gorge...

Ça suffit comme ça ! Nous voulons changer ça, ici et maintenant.

Rejoignez-nous pour nous soutenir ou pour vous organiser avec nous. Ensemble nous sommes forts et nous pouvons transformer nos conditions de vie.



Rejoignez-nous ! Soutenez-nous !

Vous désirez en savoir plus sur l'Union Populaire ? Vous souhaitez adhérer ?

N'hésitez pas, prenez contact ! Par mail, via les réseaux sociaux, au téléphone ou en passant à notre local... **Bd Carl-Vogt 84 - 1205 GE** (arcade à deux pas d'Uni-Mail).

L'Union Populaire vit des cotisations de ses membres et de dons. Ces ressources sont indispensables pour faire vivre notre organisation et défendre une gauche combative à Genève. Vous pouvez nous soutenir financièrement en faisant un don, même modeste:



CCP 15-651667-7
IBAN: CH89 0900 0000 1565 1667 7
Adresse: Résistons C.P. 116 1211 Genève 28
Mention «Dons UP»

info@union-populaire.ch

+ 41 79 800 68 73

www.union-populaire.ch

Instagram:
[unionpopulaire.ch](https://www.instagram.com/unionpopulaire.ch)

Facebook:
Union Populaire

